

SYSTÈME INTERNATIONAL D'OBSERVATION SCIENTIFIQUE DE LA CCAMLR

3.1 Pendant la saison 2000/01, dans la zone de la Convention, 60 campagnes de pêche ont fait l'objet d'une observation soit par des observateurs scientifiques nommés dans le cadre de la CCAMLR, soit par des observateurs nationaux de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Chili, de l'Espagne, de la France, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de l'Ukraine et de l'Uruguay (SC-CAMLR-XX/BG/23). À ce stade de la saison de pêche, toutes les campagnes réalisées dans les pêcheries de la CCAMLR visant *C. gunnari*, *Dissostichus* spp. et *M. hyadesi* ont été observées à 100% et celles des pêcheries de *E. superba* l'ont été en partie.

3.2 Le Comité scientifique prend note du fait que l'observateur national à bord d'un chalutier battant pavillon japonais menant des opérations de pêche sur le krill s'est conformé aux protocoles d'échantillonnage prescrits dans le *Manuel de l'observateur scientifique* de la CCAMLR.

3.3 Le Comité scientifique note que pratiquement tous les carnets de pêche (à l'exception de quatre) et tous les rapports de campagnes des observateurs (à l'exception de cinq) ont été soumis avant la réunion du WG-FSA (annexe 5, paragraphe 3.36). Il prend note des excuses présentées par l'Argentine et l'Australie qui n'ont pas présenté dans les délais convenus toutes les données d'observation. Il s'agit pour l'Argentine, de la campagne d'un observateur à bord d'un palangrier battant pavillon uruguayen dans la sous-zone 88.1 et pour l'Australie, de deux campagnes d'observateurs nationaux à bord de chalutiers battant pavillon australien dans la division 58.5.2. L'Australie et l'Argentine ont toutes deux pris des mesures pour garantir que ces données seraient présentées après la réunion.

3.4 Selon Alberto Lozano (Uruguay), la délégation uruguayenne regrette que le secrétariat n'ait pas reçu le rapport de l'observateur traitant de l'*Isla Alegranza* (annexe 4, tableau 12). En expliquant que cet oubli a été rectifié, il affirme que l'*Isla Alegranza* (système espagnol) et l'*Isla Gorriti* (système automatique) ont tous deux respecté le régime de lestage des palangres stipulé dans la mesure de conservation 210/XIX, bien qu'au paragraphe 7.78 du rapport du WG-FSA (annexe 5), seul le premier navire soit mentionné.

3.5 E. Marschoff fait remarquer que le mécanisme de présentation des comptes rendus prête à confusion lorsque deux observateurs sont à bord d'un navire. Il reconnaît que la présentation du compte rendu de l'observateur international relève du pays qui a nommé cet observateur. Cette situation ayant été redressée, le compte rendu en bonne et due forme et les jeux de données ont été soumis au secrétariat.

3.6 E. Goubanov décrit brièvement le programme d'observation de la saison 2000/01 des observateurs ukrainiens. L'Ukraine a placé des observateurs nationaux et internationaux à bord des navires menant des opérations de pêche dans la zone de la Convention. Les carnets de pêche et les rapports qui ont été présentés au secrétariat ont récemment été analysés par le WG-FSA et le WG-IMALF. E. Goubanov et son équipe d'observateurs scientifiques remercient Eugène Sabourenkov (chargé des affaires scientifiques) pour son excellent travail de coordination du Système international d'observation scientifique de la CCAMLR et son aide en 2000/01.

3.7 Le Comité scientifique remercie tous les observateurs scientifiques du travail qu'ils ont effectué pendant la saison de pêche 2000/01 et de la grande quantité d'informations et de matériel des plus utiles qu'ils ont recueillis. À cet égard, il reconnaît également l'importance de la participation de coordinateurs techniques aux réunions du WG-FSA. Le Comité scientifique note que le WG-FSA a suggéré d'organiser un atelier au cours duquel coordinateurs techniques et observateurs scientifiques discuteraient les questions d'intérêt commun, notamment la révision de la liste de priorité des tâches des observateurs (annexe 5, paragraphe 3.50).

3.8 Le WG-EMM a examiné les faits nouveaux dans l'observation scientifique de la pêcherie de krill de la zone 48 pendant la saison 2000/01. Le Comité scientifique approuve l'avis rendu par le WG-EMM (annexe 4, paragraphes 2.36 à 2.41) et rappelle aux Membres engagés dans des activités de pêche au krill qu'ils doivent fournir des informations sur :

- i) la répartition spatio-temporelle de ces pêcheries (annexe 4, paragraphe 2.10);
- ii) les facteurs du traitement du krill, notamment sur les dernières machines de traitement (annexe 4, paragraphe 2.23); et
- iii) les facteurs économiques de la pêcherie de krill et les aléas du marché qui pourraient affecter l'évolution de ces pêcheries (annexe 4, paragraphe 2.28).

3.9 Le Comité scientifique exprime sa reconnaissance au capitaine du navire de pêche polonais l'*Acmar* pour avoir pris la peine de remplir et de renvoyer le questionnaire sur les tactiques de pêche au krill. Il est estimé que ces informations sont d'une valeur considérable pour la description analytique des activités de pêche. Le Comité scientifique reconnaît que certaines données à porter sur le questionnaire sont délicates d'un point de vue commercial et que de ce fait, il se pourrait qu'il faille modifier le questionnaire pour diverses opérations de pêche. Il est précisé que les données serviront à décrire diverses tactiques de pêche au krill et à interpréter les données de capture et d'effort de pêche et que la CCAMLR prévoit des dispositions pour la protection des données confidentielles. En conséquence, d'autres armements sont encouragés à renvoyer ce questionnaire et/ou à présenter des suggestions

pratiques sur les modifications à lui apporter. Le Comité scientifique note la recommandation du WG-EMM selon laquelle il conviendrait d'insérer le questionnaire dans le *Manuel de l'observateur scientifique*, tout en reconnaissant qu'il risque de devoir être modifié et que certaines sections devront peut-être être remplies par les observateurs scientifiques. La plupart des Membres s'accordent sur les recommandations du groupe de travail.

3.10 Cependant, So Kawaguchi (Japon) exprime les réserves suivantes :

- i) la plupart des informations requises pourraient être obtenues par les méthodes figurant déjà dans le *Manuel de l'observateur scientifique*. Il s'y trouve les relevés par trait, ainsi que le système d'enregistrement des activités du navire de pêche au krill;
- ii) la qualité des données à collecter pourrait être subjective et prématurée (sic), notamment en ce qui concerne le schéma de la position des concentrations de krill, des trajets suivis et des chalutages; et
- iii) avant d'insérer le questionnaire dans le *Manuel de l'observateur scientifique*, il conviendrait d'en faire établir l'intérêt par des utilisateurs bénévoles.

3.11 Le WG-FSA a examiné et analysé les carnets de pêche et les comptes rendus des observateurs scientifiques à bord des navires visant *C. gunnari*, *Dissostichus* spp. et *M. hyadesi*. Le Comité scientifique accueille favorablement les faits nouveaux présentés par le WG-FSA et le WG-IMALF (annexe 5, paragraphes 3.35 à 3.52, 3.69 à 3.83, 7.94 à 7.103, 8.25 et 8.26), notamment les points suivants :

- i) Le WG-FSA a revu les protocoles actuels d'échantillonnage des captures des palangriers (annexe 5, paragraphes 3.53 à 3.66) et fourni un avis provisoire destiné aux observateurs qui travaillent sur les palangriers ainsi que sur les chalutiers (annexe 5, paragraphes 3.67 et 3.68). Il a chargé un sous-groupe d'examiner ces questions pendant la période d'intersession 2001/02.
- ii) Les fiches d'identification des espèces, ébauchées en 2000/01, seraient prêtes et publiées sous forme de fiches plastifiées et adressées aux coordinateurs techniques qui se chargeraient de les distribuer aux observateurs placés à bord des palangriers en 2001/02 (annexe 5, paragraphes 4.299 et 4.300). Ces fiches seraient également insérées dans le *Manuel de l'observateur scientifique*.

- iii) De nouveaux protocoles ont été définis pour mesurer la longueur des macrouridés (annexe 5, paragraphe 4.301) et des raies (annexe 5, paragraphe 3.136). La nouvelle norme de la longueur corporelle de *Macrourus* spp., serait celle qui est mesurée de l'extrémité du museau au cloaque. Le groupe de travail a suggéré que la longueur et la largeur totales du disque soient enregistrées pour tous les spécimens de raies mesurés.

- iv) Le WG-IMALF a relevé un certain nombre de révisions et de mises à jour qu'il conviendrait d'apporter au *Manuel de l'observateur scientifique*. Approuvées par le WG-FSA, celles-ci figurent, dans le détail, aux paragraphes 7.95 à 7.99 et 8.20 de l'annexe 5. Les informations sur l'utilisation possible d'un contrôle vidéo pour couvrir une grande partie du travail des observateurs scientifiques figurent aux paragraphes 7.100 à 7.103 de l'annexe 5.

3.12 Le Comité scientifique constate par ailleurs que le WG-FSA a procédé à l'analyse des données sur les facteurs de conversion (du poids après traitement en poids vif entier) applicables à *Dissostichus* spp. capturé en 2000/01. Il rappelle, tant au pays qui nomme l'observateur qu'aux États du pavillon, qu'il leur faut suivre les directives de la CCAMLR distribuées aux observateurs scientifiques et aux capitaines pour la collecte des données sur les facteurs de conversion (annexe 5, paragraphe 3.78). De plus, les observateurs devraient relever dans leur compte rendu les facteurs de conversion utilisés par les navires. Le Comité scientifique estime que les facteurs de conversion devraient être régulièrement réévalués au cours de la saison pour tenir compte de la variabilité biologique telle que les changements saisonniers dus à la condition des reproducteurs.

3.13 C. Moreno met en garde le Comité scientifique sur l'utilisation de facteurs de conversion des poissons ajustés selon la saison et le lieu. D'après l'expérience du Chili, les facteurs de conversion sont fortement variables, ce qui pourrait rendre la tâche du Comité scientifique difficile lorsqu'il devra s'accorder sur les valeurs à utiliser. C. Moreno suggère que le Comité scientifique examine chaque pêcherie et qu'il fixe un facteur de conversion unique à utiliser tout au long de la saison et sur l'ensemble du lieu de pêche.

3.14 Pour finir, le Comité scientifique recommande de faire figurer sur la liste du Manuel de l'observateur scientifique les informations sur les études de marquage relatives à *Dissostichus* spp. et à d'autres espèces d'intérêt particulier. La procédure d'enregistrement des poissons recapturés devrait également figurer dans le manuel pour aider les observateurs à récupérer les données des poissons marqués. Le Comité scientifique demande aux Membres qui mènent actuellement des études de marquage de fournir ce type d'informations au secrétariat avant le 31 janvier 2002. Ces informations pourraient alors être portées dans le Manuel de l'observateur scientifique pour la saison 2001/02.